

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 29 (1949)  
**Heft:** 2

**Vorwort:** Éditorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

C'est donc à la fin de ce mois que s'engagent les pourparlers franco-suisse devant conduire au renouvellement de l'accord financier du 16 novembre 1945 (conclu pour 3 ans) et de l'accord commercial du 29 juillet 1947 (conclu pour 15 mois), accords qui tous deux furent prorogés une première fois au 30 novembre 1948, une seconde fois au 28 février 1949.

« Quelque complexes que puissent être les différents objets qui figureront à l'ordre du jour — écrivions-nous dans notre article de janvier sur les « Possibilités franco-suisse » — nous voulons espérer qu'ils seront traités sous le signe de la main donnée ».

Il ne devrait pas être téméraire, un mois plus tard, d'affirmer que le récent voyage en Suisse de Monsieur Robert Schuman est un pas vers la réalisation de ce vœu. On est évidemment demeuré fort discret sur la portée concrète des propos échangés entre le Ministre français des Affaires étrangères et les Conseillers fédéraux. C'est probablement cette discrétion même qui a incité certains journalistes, déçus sans doute dans leur propension aux commentaires, à nous dire que l'un était venu à Berne en « quémendeur », que les autres avaient prétendu défendre le droit des neutres à « collaborer en terre hospitalière avec un envahisseur ».

Soyons sérieux. Nous nous plaignons, pour notre part, à saluer cette prise de contact entre proches voisins ; elle représente à nos yeux autre chose que l'une quelconque de ces démonstrations, inoffensives mais platoniques, qui sont l'apanage de tant de festivités franco-suisse.

Si nous établissons une brève comparaison entre la situation de nos échanges en ce mois de février 1949 et celle qui existait à la veille des négociations de novembre 1948, nous ne pouvons qu'en tirer des conclusions favorables. La balance commerciale a été excellente pour la France au cours de chacun des derniers mois ; la balance des paiements s'est équilibrée de façon telle que l'utilisation de l'avance de change de 300 millions de francs suisse — sensiblement dépassée à fin octobre — a été ramenée à moins de 280 millions et que l'hypothèque des engagements à terme se trouve notablement allégée au seuil des prochains mois.

Ce résultat n'a hélas été obtenu qu'au prix de sévères restrictions apportées à la délivrance de nouvelles licences d'importation de produits suisse en France et la plupart des représentants et importateurs en ont durement fait les frais.

Depuis un an, notre clientèle française attend la réponse à de nombreuses demandes d'autorisation d'importation et se lasse des lenteurs mises à l'exécution de ses commandes.

Depuis un an, les fabricants suisse sont plongés dans l'incertitude au sujet de leurs exportations à destination de la France. Marchandises stockées, capitaux inemployés, plans de fabrication contrariés, clientèle mécontente, telles sont les principales conséquences de cet état de fait.

Un premier problème réclame donc une solution immédiate, c'est celui de la délivrance des licences non encore débloquées. Il nous paraîtrait inconcevable, en effet, que certains fussent seuls à supporter le poids d'un déséquilibre né au cours de la période de validité de l'accord du 29 juillet 1947 et que les formalités laborieusement remplies par eux fussent réduites à néant. Ne pas honorer ces reliquats équivaldrait tout simplement à renier une promesse puisque les importateurs n'ont fait que répondre à des appels d'offres officiels découlant d'ententes contractuelles.

Chacun sait que l'exécution de notre accord a été grevée par la réalisation d'engagements contractés antérieurement. C'est là cependant un phénomène normal en soi puisque les délais de livraison des marchandises ne sont nullement déterminés par la durée de validité des accords commerciaux. On peut même aujourd'hui chiffrer beaucoup plus exactement que ce ne fut le cas jusqu'ici le volume de ces chevauchements probables. En effet, en raison même des restrictions apportées depuis un an à l'utilisation des contingents, on connaît assez exactement le montant des soldes devant encore être libérés, montant bien inférieur à coup sûr à celui des licences qui étaient en cours de réalisation à la date du 1<sup>er</sup> août 1947.

Les demandes en instance ayant toutes été visées déjà par les services techniques compétents, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient délivrées rapidement. Une fois accompli cet apurement, l'édifice du nouvel accord pourra s'échafauder sur des bases enfin aplanies, mais c'est une construction bien équilibrée — aussi modeste soit-elle — que chacun attend et non un audacieux château de cartes à la merci du premier ébranlement venu.

Si l'on hésite à rétablir une manière de clearing qui, par le moyen des « délais d'attente », contribuerait au surplus au redressement de l'économie française par le crédit des banques suisse, nous pensons qu'il suffirait de se garder d'un optimisme exagéré lors de l'établissement des prévisions d'exportations française, tout en décidant la révision périodique de ces prévisions au sein de la commission mixte franco-suisse réunie à intervalles donnés.

Ainsi chacun, exportateur suisse et importateur français, devrait-il être en mesure de mettre sur pied un programme minimum susceptible d'être étendu au gré du développement des exportations française, visibles et invisibles. Une telle sécurité est indispensable à l'exercice d'une activité industrielle et commerciale normale. Seule elle évitera que des partenaires désignés par leur proximité et leurs affinités ne se tournent le dos sous l'effet d'une lassitude accablante.

Chambre de commerce suisse en France